



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**ARRIVÉE LE :**

**04 OCT. 2022**

**Mairie de  
VALLOIRE-SUR-CISSE**

Service prévention des risques  
ingénierie de crise, éducation routière

**Affaire suivie par :** Isabelle BAJOU/Lionel BRIAND

**Contact :** 02 54 55 75 62 / 76 67  
isabelle.bajou@loir-et-cher.gouv.fr  
lionel.briand@loir-et-cher.gouv.fr

Blois, le **29 SEP. 2022**

Le préfet de Loir-et-Cher

à

liste des destinataires in fine

**Ref :**

**PJ : 2 (avis d'information – coupon d'invitation)**

**Objet : révision du PPRI Loire aval – Réunion publique de concertation**

Dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire aval concernant votre commune, j'ai tenu, comme évoqué lors de la réunion du 30 juin dernier, à mettre en place un premier temps particulier de concertation dès le début de la procédure.

À cette fin, une réunion publique est organisée

**le mercredi 19 octobre 2022 - 18h30  
à Veuzain-sur-Loire (salle des fêtes d'Onzain – 6 rue Gustave MARC).**

Cette réunion permettra d'échanger sur les crues passées de la Loire, de présenter le déroulement de la démarche de révision d'un PPRI au public et d'apporter des réponses aux éventuelles interrogations.

Je joins à ce courrier le carton d'invitation qui sera déposé dans les boîtes à lettre de votre commune ainsi qu'un avis d'information. Je vous invite à relayer ces informations sur le site internet de votre collectivité ou sur tout autre support de communication (panneaux d'affichage, etc.).

J'espère pouvoir compter sur votre présence à mes côtés, lors de cette réunion, pour témoigner de la bonne collaboration de nos équipes sur ce dossier.

Le préfet,



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Blois, le 15/09/2022

## AVIS D'INFORMATION

### **Révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire dit aval, sur les communes de Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire.**

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire aval a été approuvé sur ces communes en 2001. Ce document établi sur la base des niveaux atteints par la Loire au 19<sup>e</sup> siècle, détermine les zones soumises au risque d'inondation et définit, dans ces secteurs, des règles en matière d'urbanisme, de construction et de gestion.



La connaissance sur les crues de la Loire et la prise en compte des risques ayant évolué depuis 2001, le préfet de Loir-et-Cher a décidé de lancer une révision du PPRI.

Afin que chacun puisse partager la connaissance sur le risque et participer à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques, un dispositif de concertation (plaquettes, exposition, réunion publique<sup>1</sup> ou autre dispositif d'information) est mis en place dès le début de la révision jusqu'à la finalisation du futur PPRI.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique est organisée en début de procédure :

**le mercredi 19 octobre 2022 à 18h30**

**à Veuzain-sur-Loire (salle des fêtes d'Onzain – 6 rue Gustave MARC)**

Cette réunion sera l'occasion de présenter ce qu'est un PPRI, les éléments qui ont conduit à engager la révision du PPRI « Loire aval » et les différentes étapes de la procédure.

<sup>1</sup> Selon le contexte notamment sanitaire



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

Direction départementale  
des territoires

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Invitation réunion publique

mercredi 19 octobre 2022 à 18h30

à Veuzain-sur-Loire

(salle des fêtes d'Onzain – 6 rue Gustave Marc)



Les communes de **Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire** disposent depuis 2001, d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire.

Ce document établi sur la base des niveaux atteints par la Loire en 1856, détermine pour chaque commune concernée, les territoires soumis au risque d'inondation et définit, dans ces zones, des règles en matière d'urbanisme, de construction et de gestion.

Depuis l'approbation de ce PPRI, les connaissances techniques sur le territoire inondé et les exigences en matière de gestion du risque dans les zones inondables ont évolué. C'est pourquoi il a paru nécessaire au préfet de Loir-et-Cher d'engager une démarche de révision du PPRI.

La révision du PPRI sera réalisée par les services de l'État, en association avec les différentes collectivités concernées.

Afin d'échanger avec la population dès le démarrage de la procédure une réunion publique est organisée par les services de l'État.

D'autres dispositifs de concertation seront mis en place durant la procédure, jusqu'à l'élaboration du projet de PPRI.

### **RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE**

sur les communes de **Candé-sur-Beuvron,  
Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Rilly-sur-Loire,  
Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire.**

Pour toute précision sur la réunion, vous pouvez contacter la Direction départementale des territoires (02 54 55 75 41) ou envoyer un mail à [ddt-ppri-loire-aval@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-ppri-loire-aval@loir-et-cher.gouv.fr).